



Les créations d'entreprises en 2017 Au plus haut niveau depuis 2010

En 2017, 591 000 entreprises ont été créées en France, soit 7 % de plus qu'en 2016. Les créations d'entreprises atteignent ainsi leur plus haut niveau depuis 2010. Les immatriculations de micro-entrepreneurs augmentent plus (+ 9 %) que les créations d'entreprises individuelles classiques (+ 6 %) et de sociétés (+ 5 %). Le nombre de créations d'entreprises classiques (349 000) est au plus haut niveau jamais mesuré par l'Insee. Avec une hausse des créations de 14 %, le secteur des activités spécialisées, scientifiques et techniques est le premier contributeur à la hausse globale, du fait notamment des activités de conseil sous le régime du micro-entrepreneur ; il devient ainsi le plus important en nombre de créations d'entreprises, devant le commerce. Tous types d'entreprises confondus, les créations s'accroissent dans la quasi-totalité des régions. Hors micro-entrepreneurs, seules 7 % des entreprises sont employeuses au moment de leur création. Elles démarrent leur activité avec 2,6 salariés en moyenne. Les créateurs d'entreprises individuelles sont de plus en plus jeunes ; en 2017, 37 % ont moins de 30 ans. La part des femmes créatrices se maintient à 40 %.

Félix Bonnetête, division Infrastructures et répertoire statistiques, Insee

En 2017, dans l'ensemble de l'économie marchande hors secteur agricole, 591 000 entreprises (*définitions*) ont été créées, soit 37 000 de plus qu'en 2016. Le nombre total de créations d'entreprises (*définitions*) augmente ainsi de 7 % et

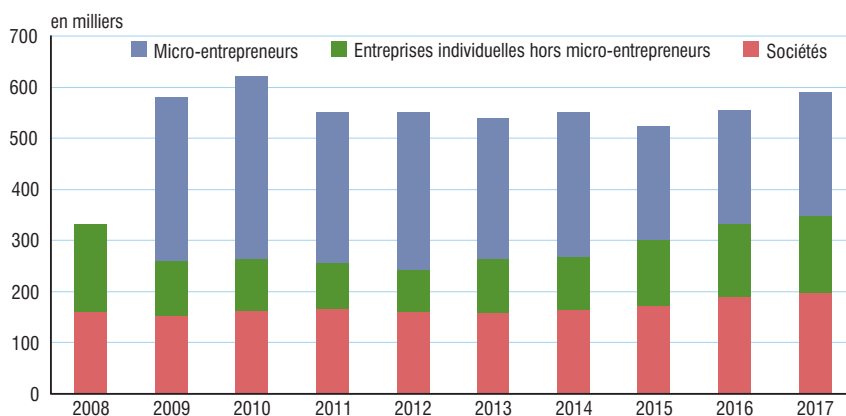
atteint son niveau le plus haut depuis 2010 (*figure 1*).

Cette hausse est notamment due au redressement des immatriculations sous le régime du micro-entrepreneur (*définitions*). Celles-ci augmentent de 9 % en 2017, soit

19 000 immatriculations supplémentaires, après une légère baisse en 2016 (- 0,3 %) et un fort recul en 2015 (- 21 %). Par ailleurs, le nombre de créations d'entreprises classiques (*définitions*) atteint 349 000 en 2017, soit le plus haut niveau depuis que l'Insee mesure et publie les créations d'entreprises (1987). Il dépasse notamment son niveau de 2008, pour la première fois depuis la mise en place du régime de l'auto-entrepreneur en 2009. En effet, les créations d'entreprises individuelles classiques (*définitions*) s'accroissent de 6 % (152 000 en 2017 contre 142 000 en 2016) et celles de sociétés (*définitions*) de 5 % (198 000 contre 189 000).

En 2017, la part des micro-entrepreneurs dans le nombre total de créations augmente légèrement (41 % après 40 % en 2016) et celle des sociétés diminue faiblement (33 % après 34 %). Celle des entreprises individuelles classiques reste stable à 26 %.

1 Évolution du nombre de créations d'entreprises



Lecture : en 2017, le nombre de créations de sociétés s'élève à 197 900.
Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles.
Source : Insee, répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

L'attractivité des sociétés par actions simplifiées se confirme

En 2017, le succès des sociétés par actions simplifiées (SAS ; *définitions*) se confirme de nouveau. Les SAS représentent en effet 60 % des créations de sociétés en 2017, après 56 % en 2016, 48 % en 2015 et 39 % en 2014 (*figure 2*). Au sein de cette catégorie juridique, la hausse est surtout due aux SAS à associé unique ou unipersonnelles (37 % des sociétés créées en 2017, après 33 % en 2016 et 27 % en 2015). Elles atteignent ainsi leur plus haut niveau depuis dix ans (72 500 créations en 2017).

À l'opposé, la part des sociétés à responsabilité limitée (SARL ; *définitions*) ne cesse de diminuer : encore majoritaires en 2014 (57 %), elles ne représentent plus que 36 % des sociétés créées en 2017, après 40 % en 2016 et 48 % en 2015.

Les activités spécialisées dépassent le commerce pour devenir le premier secteur créateur d'entreprises

En 2017, c'est le secteur des activités spécialisées, scientifiques et techniques qui participe le plus à la hausse globale (*figure 3*) : le nombre de créations y accélère (+ 14 % en 2017 après + 10 % en 2016, soit 12 600 créations de plus). Avec 103 000 nouvelles entreprises en 2017, il représente 17 % de l'ensemble des créations. Il devient ainsi le premier secteur en nombre de créations d'entreprises, devant le commerce (99 000 créations) qui occupait la première place depuis le début des années 2000.

Cet essor s'explique essentiellement par les activités de conseil pour les affaires et autres conseils de gestion : + 10 100 créations pour atteindre 43 100 créations, soit 7 % de l'ensemble des créations d'entreprises de 2017. Cette hausse est notamment due aux immatriculations sous le régime du micro-entrepreneur

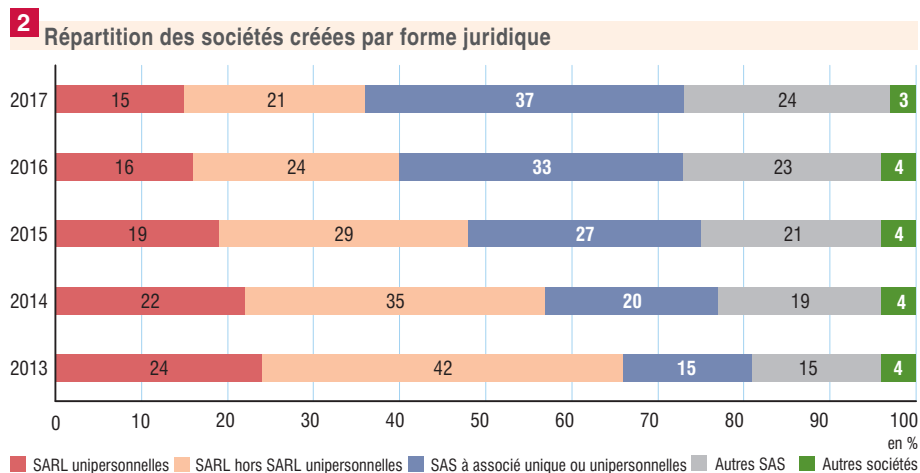
(+ 8 800), en hausse de 44 % par rapport à 2016. Il s'agit de la plus forte augmentation enregistrée dans cette activité depuis l'instauration du régime de l'auto-entrepreneur. En 2017, dans le secteur des activités spécialisées, scientifiques et techniques, plus de quatre créations sur dix se font dans l'activité de conseil pour les affaires et autres conseils de gestion, proportion en hausse depuis 2012. Dans cette activité, une création d'entreprise individuelle sur deux est le fait d'une personne de moins de 30 ans.

Hausse des créations dans la quasi-totalité des autres secteurs

Les créations d'entreprises augmentent dans tous les autres secteurs d'activité, hormis dans la construction. Le deuxième secteur contribuant le plus à la hausse globale des créations est celui des transports et de l'entreposage (+ 25 %, soit + 8 300 créations). Les immatriculations de micro-entrepreneurs y augmentent fortement (+ 34 %, soit + 6 100) ainsi que les créations d'entreprises individuelles

classiques (+ 72 %, soit + 3 400). En revanche, le nombre de sociétés y diminue (- 12 % en 2017, soit - 1 300). Au sein de ce secteur, le succès des « autres activités de poste et de courrier » se confirme (+ 64 %, soit + 8 700), essentiellement sous forme de micro-entrepreneurs. Cette augmentation est toutefois bien moins forte qu'en 2016 (+ 246 %, soit + 9 600). À l'inverse, les créations dans le transport de voyageurs par taxi (y compris voitures de transport avec chauffeur - VTC) s'essouffent : elles diminuent pour la première fois depuis 2009 (- 2 %, soit - 200), après deux années de très forte hausse (+ 32 % en 2016 après + 47 % en 2015). Ainsi, le développement des VTC, observé depuis l'application de la loi n° 2014-1104 relative aux taxis et aux VTC de 2014 (loi « Thévenoud »), semble s'atténuer.

Le secteur des activités immobilières est le troisième secteur contribuant le plus à la hausse globale. Les créations y augmentent de 18 % en 2017 (+ 3 400 créations par rapport à 2016). Cette hausse est la plus forte dans ce



Lecture : en 2017, la part de l'ensemble des SARL unipersonnelles parmi les sociétés créées s'établit à 15 %.

Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee, répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

3 Nombre de créations d'entreprises par secteur d'activité en 2017 et évolutions depuis 2015

Secteur d'activité*	Nombre de créations en 2017 (en milliers)				Évolution 2017/2016 (en %)				Évolution 2016/2015 (en %)
	Ensemble	Sociétés	Entreprises individuelles classiques	Micro-entrepreneurs	Ensemble	Sociétés	Entreprises individuelles classiques	Micro-entrepreneurs	Ensemble
Industrie	25,1	8,9	9,4	6,8	2,1	2,8	23,0	- 18,2	1,9
Construction	61,0	27,8	20,3	12,8	- 1,0	5,1	9,1	- 22,2	- 3,5
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	98,6	36,9	36,5	25,2	1,6	1,2	1,4	2,4	- 0,7
Transports et entreposage	41,9	9,7	8,2	24,0	24,7	- 11,5	72,4	34,3	55,7
Hébergement et restauration	31,1	17,4	7,5	6,2	0,9	5,2	- 5,9	- 1,8	8,5
Information et communication	29,8	12,0	1,8	16,0	8,1	8,3	- 11,5	10,7	7,6
Activités financières et d'assurance	16,6	13,4	1,2	2,0	4,6	6,0	- 8,3	4,5	2,5
Activités immobilières	22,3	12,7	6,3	3,3	18,1	12,9	24,0	30,0	10,4
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	103,2	30,0	11,6	61,5	14,0	8,7	- 2,3	20,6	9,5
Activités de services administratifs et de soutien	36,6	12,8	10,5	13,3	6,3	8,2	15,9	- 1,7	5,5
Enseignement	29,3	3,7	1,7	23,9	6,7	4,5	- 22,5	10,0	3,8
Santé humaine et action sociale	43,2	3,2	24,3	15,7	2,8	6,9	0,1	6,5	5,6
Arts, spectacles et activités créatives	20,2	3,2	2,6	14,4	5,6	11,2	- 9,7	7,8	3,0
Autres services aux ménages	32,4	6,2	9,5	16,7	6,3	4,9	10,8	4,4	- 2,0
Ensemble	591,3	197,9	151,6	241,8	6,7	4,8	6,5	8,5	5,5

* Niveau d'agrégation A21 de la NAF rév. 2 (sauf pour l'industrie qui est en A10).

Lecture : en 2017, le nombre de créations d'entreprises dans l'industrie s'élève à 25,1 milliers. Il augmente de 2,1 % par rapport à 2016.

Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee, répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

secteur depuis 2008. Elle s'explique surtout par les activités des agences immobilières (+ 2 000 créations, dont + 1 200 entreprises individuelles classiques et + 700 micro-entrepreneurs) et la location de terrains et d'autres biens immobiliers (+ 800 créations, dont + 600 sociétés).

À l'opposé, la construction est le seul secteur d'activité dans lequel le nombre de créations d'entreprises décroît en 2017, avec 600 créations de moins qu'en 2016 (- 1 %). Cette baisse résulte de la chute des immatriculations de micro-entrepreneurs (- 22 %, soit - 3 600); celle-ci n'est pas entièrement compensée par la hausse des créations d'entreprises individuelles classiques (+ 1 700) et de celles de sociétés (+ 1 300).

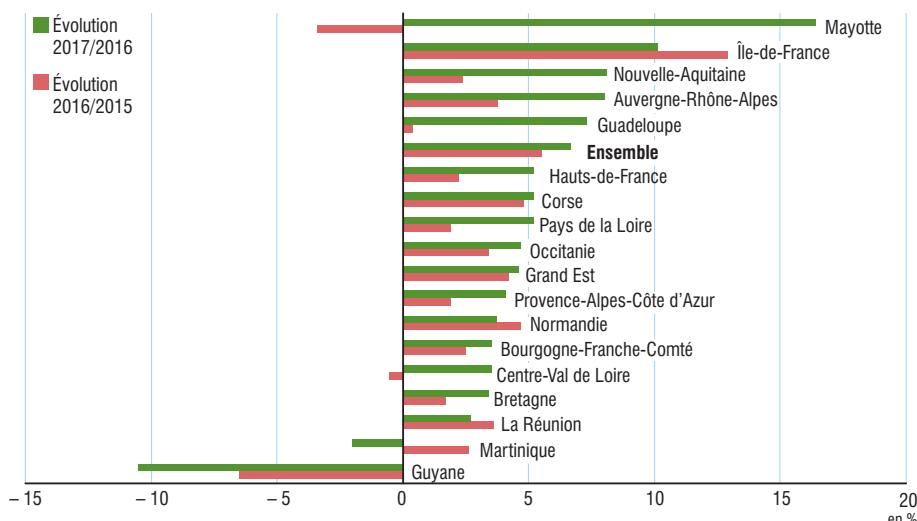
Les créations d'entreprises augmentent dans la quasi-totalité des régions

En 2017, le nombre de créations d'entreprises s'accroît dans toutes les régions, excepté en Martinique et en Guyane (figure 4). L'Île-de-France contribue pour près de la moitié à

l'augmentation globale (+ 16 300 créations, soit une hausse de 10 % par rapport à 2016). Dans cette région, la hausse est due principalement à l'essor des créations dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques (+ 7 300), essentiellement dans les activités de conseil pour les affaires et autres conseils de gestion (+ 6 200 créations, dont + 5 600 de micro-entrepreneurs). Elle s'explique aussi, dans une moindre mesure, par les créations dans les autres activités de poste et de courrier (+ 3 300). Ainsi, en 2017, 59 % des créations des transports et de l'entreposage et 44 % des créations des activités spécialisées, scientifiques et techniques ont lieu en Île-de-France. C'est aussi la région métropolitaine où les créations sont le plus souvent sous le régime du micro-entrepreneur (49 % contre 38 % en province) ou sous forme sociétaire (37 % contre 31 % en province).

Par ailleurs, les créations d'entreprises sont également en nette progression à Mayotte (+ 16 %), en Nouvelle-Aquitaine et en Auvergne-Rhône-Alpes (+ 8 %).

4 Évolution du nombre de créations d'entreprises par région en 2016 et 2017



Lecture : en 2017, le nombre de créations d'entreprises augmente de 10,1 % en Île-de-France.

Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee, répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

5 Créations d'entreprises et nombre moyen de salariés par secteur d'activité en 2017

Secteur d'activité*	Créations avec salarié(s) (en %)		Nombre moyen de salariés (si au moins un salarié)
	parmi l'ensemble des créations	parmi les créations hors micro-entrepreneurs	
Industrie	5,6	7,6	3,5
Construction	8,3	10,5	2,9
Commerce	4,7	6,2	2,4
Transport et entreposage	2,3	5,3	3,0
Hébergement et restauration	12,8	15,9	2,8
Information et communication	1,9	4,1	1,9
Activités financières et d'assurance	2,6	2,9	2,4
Activités immobilières	1,5	1,8	1,9
Soutien aux entreprises	2,2	4,7	2,5
Enseignement, santé humaine et action sociale	1,6	3,4	2,4
Autres services aux ménages	3,1	7,6	2,0
Ensemble	3,9	6,6	2,6

* Niveau d'agrégation A10 de la NAF rév. 2.

Lecture : en 2017, 5,6 % des créations d'entreprises dans l'industrie se font avec au moins un salarié. Dans ce cas, le nombre moyen de salariés est de 3,5.

Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee, répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

Seules 7 % des entreprises classiques sont employeuses au moment de leur création

En 2017, seules 4 % des nouvelles entreprises emploient au moins un salarié au moment de leur création (figure 5). En excluant les micro-entrepreneurs, la part des entreprises employeuses à la création passe à 7 %. Elle est quasi stable par rapport à 2016.

Hors micro-entrepreneurs, les nouvelles entreprises sont le plus souvent employeuses dans l'hébergement et la restauration (16 %), la construction (11 %) et les « autres services aux ménages » (8 %). À l'opposé, cette proportion est la plus faible dans les activités immobilières (2 %) ainsi que dans les activités financières et d'assurance et l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale (3 %).

Comme en 2016, les entreprises employeuses au moment de leur création en 2017 démarrent leur activité avec 2,6 salariés en moyenne. Parmi celles-ci, l'effectif salarié moyen à la création est le plus élevé dans l'industrie (3,5) et le plus bas dans l'information et la communication et les activités immobilières (1,9) ainsi que dans les autres services aux ménages (2,0).

Des créateurs d'entreprises individuelles de plus en plus jeunes

En 2017, l'âge moyen des créateurs d'entreprises individuelles est de 36 ans, contre 37 ans en 2016 et 38 ans en 2015. La part des moins de 30 ans parmi les créateurs d'entreprises individuelles augmente : elle est de 37 % en 2017, contre 35 % en 2016. Elle atteint 50 % dans les activités de conseil pour les affaires et autres conseils de gestion. Elle est plus élevée chez les micro-entrepreneurs (51 %) que chez les créateurs d'entreprises individuelles classiques (23 %).

Tous types d'entreprises confondus, le secteur des transports et de l'entreposage reste celui où les créateurs sont les plus jeunes (28 ans en moyenne). Dans l'information et la communication, les créateurs sont également assez jeunes (32 ans en moyenne). À l'inverse, ils sont généralement plus âgés dans l'industrie, les activités immobilières, la construction et les activités administratives et de soutien (39 ans en moyenne).

Quatre créateurs d'entreprises individuelles sur dix sont des femmes

En 2017, les femmes ont créé quatre entreprises individuelles sur dix. Cette proportion est stable depuis 2015, alors qu'elle augmentait progressivement depuis 30 ans (29 % en 1987 et 33 % en 2000). Comme les années précédentes, la part des hommes est la plus élevée dans la construction (98 %), les transports et l'entreposage (94 %) ainsi que l'information et la communication (77 %). À l'opposé, les

femmes sont majoritaires dans la santé humaine et l'action sociale (73 %) et les autres services aux ménages (69 %).

Sources

Les statistiques sur les créations d'entreprises proviennent du **répertoire des entreprises et des établissements (issu de Sirene)** géré par l'Insee.

L'étude porte sur les créations d'entreprises de l'ensemble des activités marchandes non agricoles (ou champ de l'industrie, du commerce et de l'ensemble des services). Ce champ inclut les activités financières.

La décomposition en secteurs d'activité utilisée dans cette étude s'appuie, pour l'essentiel, sur les niveaux d'agrégation A10 ou A21 de la nomenclature d'activités française révision 2 (NAF rév. 2, 2008) restreints au champ de l'étude. Les intitulés de certains postes ont été renommés ; ainsi, par exemple, le libellé du poste « autres activités de services » a été remplacé par « autres services aux ménages », plus explicite. Certaines statistiques sont données au niveau le plus fin de la nomenclature quand cela se justifie.

Définitions

Entreprises : sont désignées par « entreprises », dans cette publication, les unités légales productives marchandes inscrites au répertoire des entreprises et des établissements (issu de Sirene). Cela ne correspond pas au concept d'entreprise, acteur économique introduit par la loi de modernisation de l'économie (LME) et précisé par le décret n° 2008-1354 lorsque l'unité créée est une filiale d'un groupe.

Les **entreprises individuelles** sont les entreprises dont la personnalité morale n'est pas différente de la personnalité physique.

Les **entreprises classiques** désignent les entreprises hors micro-entrepreneurs.

Les **entreprises individuelles classiques** désignent les entreprises individuelles hors micro-entrepreneurs.

Créations d'entreprises : la définition des créations d'entreprises dénombrées par l'Insee s'appuie sur les concepts harmonisés au niveau européen. Les

créations d'entreprises correspondent aux nouvelles immatriculations dans le répertoire Sirene, qui **enregistrent un début d'activité** relevant de l'un des cas suivants :

- création de nouveaux moyens de production ;
- cas où l'entrepreneur redémarre une activité après une interruption de plus d'un an ;
- cas où l'entrepreneur redémarre une activité après une interruption de moins d'un an, mais avec changement d'activité ;
- reprise, par une entreprise nouvelle, des activités d'une autre entreprise s'il n'y a pas continuité d'activité et de localisation entre la situation du cédant et celle du reprenneur.

Toutefois, dans le cas des **micro-entrepreneurs**, on ne peut dénombrer des créations au sens du concept européen. Il y a bien immatriculation dans le répertoire Sirene, mais on ne sait pas s'il y aura ou non un début d'activité. On comptabilise donc des **demandes d'immatriculation** ; certaines se traduiront par une vraie création d'activité, d'autres par un démarrage différé, voire jamais réalisé. Une partie de ces demandes, enfin, seront invalidées par l'Acoss : les personnes relevant de la mutualité sociale agricole ou de diverses professions réglementées n'ont en effet pas le droit d'être micro-entrepreneurs, ce qui entraîne finalement le rejet de leur demande. Ces radiations seront prises en compte ultérieurement dans la démographie d'entreprises dite « structurelle ».

Régime du micro-entrepreneur : ce régime, appelé **de l'auto-entrepreneur** avant le 19 décembre 2014, a été mis en place par la loi de modernisation de l'économie (LME) d'août 2008 et est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2009. De nouvelles dispositions, définies par la loi Pinel du 18 juin 2014, s'appliquent depuis le 19 décembre 2014. Le régime offre des formalités de création d'entreprises allégées ainsi qu'un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. L'entrepreneur bénéficie ainsi :

- du régime micro-social simplifié ;
- du régime micro-fiscal ;
- d'une exonération temporaire de la cotisation foncière des entreprises ;
- d'une exonération ou d'une franchise de TVA du fait de son activité.

Avant le 19 décembre 2014, il bénéficiait également d'une dispense d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) ou au répertoire des métiers (RM), sauf cas particuliers. Depuis, l'immatriculation est obligatoire. D'autres dispositions s'appliquent également (stage préalable à l'installation, taxe additionnelle à la taxe foncière et, à la suite du décret du 3 février 2015, révision de taux du régime micro-social et baisse des indemnités maladie et maternité).

Ce régime doit être distingué de la catégorie des microentreprises définie par l'article 51 de la loi de modernisation de l'économie (LME) et précisée par le décret n° 2008-1354.

Société : entité dotée d'une personnalité morale.

Société par actions simplifiée (SAS) : société groupant des associés dont la responsabilité est limitée à leur apport personnel et qui ont la possibilité de disposer de prérogatives indépendantes de leur part de capital. La SAS est une société de capitaux, ce qui la rapproche de la société anonyme (SA). Elle peut être unipersonnelle, on parle alors de **société par actions simplifiée à associé unique (Sasu)**.

Société à responsabilité limitée (SARL) : société groupant des associés dont la responsabilité est limitée à leur apport personnel et dont les pouvoirs (droits de vote, droits sur les bénéfices...) sont proportionnels à la part du capital détenue. Une **SARL unipersonnelle** (ou EURL) est une SARL constituée par une seule personne qui en détient donc toutes les parts.

Bibliographie

- Bonnetête F. et Bignon N., « Les créations d'entreprises en 2016 : la plus forte hausse depuis six ans, portée par les transports », *Insee Première* n° 1631, janvier 2017.
- Beziau J., Bignon N., « Les entreprises créées en 2010 : plus pérennes que celles créées en 2006, touchées par la crise », *Insee Première* n° 1639, mars 2017.
- Richet D., Thomas S., « Auto-entrepreneurs immatriculés en 2010 : cinq ans après, moins d'un quart sont encore actifs », *Insee Première* n° 1666, septembre 2017.

Direction Générale :
18, bd Adolphe-Pinard
75675 PARIS CEDEX 14
Directeur de la publication :
Jean-Luc Tavemier
Rédacteur en chef :
E. Nauze-Fichet
Rédacteurs :
J.-B. Champion, C. Collin,
C. Lesdos-Cauhapé, V. Quénechdu,
Maquette : C. Kohler
Impression : Jouve
Code Sage IP181685
ISSN 0997 - 3192
© Insee 2018

• **Insee Première** figure dès sa parution sur le site internet de l'Insee :
<https://www.insee.fr/fr/statistiques?collection=116>

• Pour recevoir par courriel les avis de parution (50 numéros par an) :
<https://www.insee.fr/fr/information/1405555>

Pour vous abonner à **Insee Première** et le recevoir par courrier :
<https://www.insee.fr/fr/information/2537715>

